



## QU'EST-CE QUE LE RPE ?

Un service gratuit et de proximité à l'écoute des besoins des parents et des assistants maternels.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes des usagers du territoire de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt, le RPE propose des permanences administratives et des ateliers d'animations sur quatre lieux.

Les animations du RPE sont ouvertes aux enfants de 0 à 6 ans, voire aux enfants plus âgés selon le programme et les circonstances.

Le RPE de l'Outre-Forêt est animé par une éducatrice de jeunes enfants. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RPE apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et échanger sur leur activité professionnelle.

Les ateliers d'éveil proposés dans le cadre des actions du RPE constituent des temps de socialisation et de développement pour tous les enfants et participent en particulier à la qualité d'accueil chez l'assistant maternel.



## CONTACTER VOTRE RPE

**Responsable : Aude KLEITZ**  
**07.87.50.52.20**  
**relaispetiteenfance.outreforet@alef.asso.fr**

## ADRESSES

### Périscolaire de Soultz-sous-Forêts,

5 Rue des écoles,  
67250 - Soultz-sous-Forêts

### Périscolaire de Betschdorf,

12b Rue du Bannholz,  
67660 - Betschdorf

### Périscolaire de Surbourg,

20a Rue des écoles,  
67250 - Surbourg

### Périscolaire de Hatten,

3 Rue des vergers,  
67690 - Hatten



## Relais Petite Enfance

de l'Outre-Forêt



Un lieu de ressources, d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des enfants, des assistants maternels et de tout enfant accompagné d'un adulte





Le relais organise des animations collectives pour partager des moments ludiques et conviviaux lors desquelles la participation de chacun s'établit selon son âge, ses centres d'intérêt, son développement, son envie, ses compétences.

Ces temps permettent à votre enfant de :

- rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes ;
- favoriser son développement et son autonomie ;
- se préparer à la vie en collectivité grâce à une socialisation douce et progressive en votre présence ;
- d'expérimenter ses compétences et ses acquis dans un lieu sécurisé et sécurisant.

**La participation aux animations se fait uniquement sur inscription.**

*Parents et futurs parents*

*Enfants*

*Assistants maternels agréés et candidats à l'agrément*

Le relais vous propose :

- une information actualisée sur les démarches pour l'agrément, le statut, la profession d'assistant maternel agréé, vos droits et obligations ;
- une mise en relation avec les parents à la recherche d'un assistant maternel agréé ;
- un soutien et des conseils dans les relations avec les enfants et/ou les parents employeurs ;
- une écoute, un échange et un soutien dans l'exercice quotidien de votre profession ;
- un accueil pendant les ateliers organisés par le relais. Vous pourrez ainsi découvrir différentes activités d'éveil, rencontrer vos collègues assistants maternels agréés et partager vos expériences ;
- participer à la vie du RPE en proposant vos compétences particulières ;
- disposer d'un service de documentation en lien avec la petite enfance

Le relais vous propose un accueil individualisé sur rendez-vous pour :

- vous informer sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants, âgés de 0 à 6 ans et vous aider à trouver celui le plus adapté à votre situation ;
- vous accompagner dans vos démarches administratives parents/employeurs et vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre ;
- vous soutenir dans votre rôle de parent et vous orienter vers d'autres partenaires qualifiés si vous le souhaitez ;
- vous permettre de participer à des temps d'écoute, d'échange, d'information et de débat sur le thème de la petite enfance ;
- vous renseigner grâce à une documentation et des informations actualisées ;
- vous transmettre des liens et des adresses utiles à votre statut d'employeur



### Horaires

#### LUNDI

**Matin : 09h00 à 11h00**

Ateliers à Sultz-sous-Forêts

**Après-midi : 13h00 à 18h00**

Permanence administrative à Sultz-sous-Forêts

#### MERCREDI

**Matin : 09h00 à 11h00**

Ateliers à Surbourg

**Après-midi : 13h00 à 17h30**

Permanence administrative à Sultz-sous-Forêts

#### VENDREDI

**Matin : 08h30 à 13h00**

Permanence administrative à Sultz-sous-Forêts

**Après-midi : Fermeture**

#### MARDI

**Matin : 09h00 à 11h00**

Ateliers à Betschdorf

**Après-midi : Fermeture**

#### JEUDI

**Matin : 09h00 à 11h00**

Ateliers à Hatten

**Après-midi : 13h00 à 19h00**

Permanence administrative à Hatten

